

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision n° 2019-24 du 23 avril 2019 portant labellisation d'un centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie (CLIP<sup>2</sup>) adulte**

NOR : SSAX1930196S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures 2019 intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique CLIP<sup>2</sup> 2019-2024 »;

Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP), établissement public de santé, dont le siège est situé 3, avenue Victoria, 75004 Paris, organisme de rattachement du centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte tel que décrit à l'article 1<sup>er</sup> ci-après;

Vu l'avis du comité international d'évaluation scientifique,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions et à tenir les engagements prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de centres d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte/pédiatrique (CLIP<sup>2</sup>) 2019-2024 », le centre d'essais cliniques de phase précoce en cancérologie adulte dont le site principal et les sites partenaires sont les suivants:

##### *site principal adulte :*

– département d'oncologie médicale (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);

##### *sites partenaires :*

- centre d'investigation clinique (CIC) Paris-Est (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- service d'hématologie clinique (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- service d'oncologie-radiothérapie (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- service d'hépatogastro-entérologie (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- service de neurologie 2 (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- unité fonctionnelle thyroïde et tumeurs endocrines (hôpital de la Pitié-Salpêtrière, AP-HP, Paris);
- unité d'hémopathies lymphoïdes (hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil);
- service d'oncologie médicale (hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil);
- département d'hématologie clinique et de thérapie cellulaire (hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil);
- service d'oncologie-radiothérapie (hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil);
- service d'hépatologie (hôpital Henri-Mondor, AP-HP, Créteil);
- service de pneumologie (hôpital intercommunal de Créteil);
- service de pneumologie (hôpital Tenon, AP-HP, Paris);
- service d'oncologie médicale et de thérapie cellulaire (hôpital Tenon, AP-HP, Paris);
- service d'oncologie médicale (hôpital Saint-Antoine, AP-HP, Paris);
- service d'hématologie clinique et de thérapie cellulaire (hôpital Saint-Antoine, AP-HP, Paris),

est labellisé par l'INCa.

Article 2

La labellisation est accordée à compter de la notification de la présente décision pour une durée expirant le 30 juin 2024.

Article 3

La présente décision est publiée sur le *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et la liste des centres labellisés est diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 23 avril 2019, en deux exemplaires.

*Le président,*  
NORBERT IFRAH